

SPORT COMPACT 2020

RÈGLEMENTS SPÉCIFICATION DES VOITURES

1 – VOITURES ACCEPTÉES, CHÂSSIS ET CARROSSERIE:

Voiture de type "passager" complète, n'ayant pas plus de 150 HP. Traction et propulsion acceptées. PAS de 4 roues motrices et PAS de 4 roues directionnelles. La carrosserie doit avoir son apparence originale avec ses pièces d'origine (Même marque, même modèle, mais l'année peut différer) telles le capot, couvercle de coffre arrière, grille etc... Toutes modifications autre que celles permises au présent règlement qui pourrait changer l'apparence ou donner tout avantage est interdite. Toutes moulures, poignées de portes, lumières, accessoires de verre et de plastique doivent être enlevées, à l'exception de la grille. Toutes les ouvertures laissées par l'enlèvement de ces pièces et/ou la corrosion doivent être bouchées avec de la tôle en acier ou aluminium. Le pare-brise doit être enlevé et un grillage de 1 »x1 » doit être installé. Il est permis d'installer des vitres de côté en " lexan ", aluminium et/ou acier. (aucun autre matériau accepté.) La carrosserie doit être à sa place originale sur le châssis. Le "cowl dash" doit être original. Le mur arrière de l'habitacle peut être fermé jusqu'à l'arrière du siège au maximum et il se doit d'être complètement étanche.

2 – CAGE PROTECTRICE

Cage complète obligatoire, construite avec des barres en acier d'un minimum de 1.5" x .095" (dans tous les cas). Elle doit être boulonnée et/ou soudée solidement à la voiture. Un minimum de 3 barres dans la porte du pilote et 3 ou un "X" dans la porte côté passager. Une tôle d'un minimum 22 gauge doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote.

Les side rails doivent être apposée contre la carrosserie avec les bouts arrondis et non coupants. Il peut y avoir un espacement de 3/4 de pouces maximum entre la side-rail et la carrosserie.

TOUTE CAGE CONSTRUITE AVEC DES BARRES NON-CONFORMES SERA REFUSÉE.

3 – PLANCHER

Le plancher de la voiture doit être original et complet. Il est obligatoire de réparer ou remplacer les planchers percés par la corrosion avec des tôles minimum 20 gauge.

4 – CAPOT

Le capot doit être original de la voiture. Aucune modification. "Aucun scoop"

5 – PORTIÈRES

Toutes les portières doivent être boulonnées, soudées ou attachées solidement à la satisfaction des inspecteurs.

6 – AILERON

Choix libre en tôle, métal ou fibre de verre. Celui-ci doit être installé de façon esthétique, à la satisfaction de l'inspecteur technique, ne pas dépasser la largeur de la carrosserie et la hauteur du toit.

7 – RÉTROVISEUR

PAS de miroirs extérieurs. PAS de miroir intérieur.

8 – SUSPENSION

Toutes les pièces du châssis et de la suspension doivent être originales sans aucune modification. Le châssis utilisé doit être le châssis original de la carrosserie de la voiture. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie avant à la partie arrière du châssis et pour renforcer la partie avant et arrière de celui-ci.

9 – RESSORTS ET AMORTISSEURS

Les ressorts et les amortisseurs peuvent être remplacés par de plus résistants. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches originales de la voiture utilisée. Ressorts de compétition acceptés. **Coil ajustable autorisé avec les amortisseurs d'origine.** (Pas de coil over)

10 – ROUES

Roues de 15 po. x 6 po. maximum (Acier ou Mag) et ce doit être les roues d'origine de la voiture, c'est-à-dire que le tradwidth de la voiture doit demeurer d'origine.

Il est permis d'incliner les roues avant. Pour les Mcpherson, il est permis d'incliner le haut de la tourelle. Tables de suspension d'origine avec composantes d'origine ou de remplacement moins dispendieuses en autant que celles-ci s'installent sans altérer la pièce d'origine. Il est permis de raccourcir les tables du haut non-ajustables à droite. Également permis de "chauffer" ou raccourcir les "nuckles" (spindle) pour incliner les roues avant. Interdit de « slotter » les tables et/ou les attaches.

INTERDIT d'allonger les tables du bas pour l'inclinaison des roues. Il est permis d'incliner les roues arrière d'un maximum de 3".

Un spacer de 1 pouce 1/4 sur la roue avant droite est autorisé, mais il doit être boulonné sur l'essieu.

11 – PNEUS

Pneu dot d'été ou 4 saison seulement. Les pneus Hoosier, American Racer ou Goodyear racing sont interdits. Le sipage ou le groovage des pneus est interdit.

12 – LONGUEUR, LARGEUR, HAUTEUR

L'empattement doit être original de la voiture. Le "tradewidth" doit être conforme à l'art. 10 ci-haut. Garde au sol avec le pilote : Minimum 4". Aucun obstacle ne doit entraver le passage du bloc de vérification sous la voiture, ces obstacles comprennent les têtes de boulons, pesées, etc.... Bavettes avant de hauteur libre.

13 – POIDS AVEC PILOTE

Le poids des voitures de la série SPORT COMPACTS est de 2500lbs avec le pilote à bord **par contre, si la voiture est muni de Headers, le poids est de 2 550lbs.**

13.1 – PESÉES ET RÉPARTITION DE POIDS (avec pilote dans la voiture)

Les pesées ne devront pas être plus basse que le châssis et fixées avec deux "bolts" d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Contrôle très sévère sur cet item.

14 – SECTION MOTEUR

Moteurs acceptés :

a) Tous les moteurs non modifiés de 150 HP d'origine, selon les catalogues reconnus. Moteur "complet" d'origine avec toutes ses composantes d'origine du moteur utilisé, Ex.: Un moteur "complet" de Sundance, Civic, ou autres modèles de l'année 1990 peut être installé dans une voiture du même modèle de l'année 1988, ou vice-versa. Aucun turbo.

b) Il est permis de conserver l'intake originale du moteur de la voiture, ainsi que le système électrique (ordinateur) lors de ces changements de moteurs. (Ceci ne s'applique pas pour les voitures dont le moteur de base excède 150 HP, ex : Acura, Néon et autres similaires)

c) Il est permis d'installer une mécanique complète et originale avec moteur de 150 HP et moins dans une voiture du même manufacturier, ex : moteur Honda dans un Acura, ou moteur de Sundance et/ou Horizon dans un Néon, et autres. Dans ces cas précis, le reste des composantes de la voiture utilisée devront être d'origine et soumises à la même réglementation que les autres voitures. La direction se réserve le droit d'échanger la boîte électronique de toute voiture pour une d'origine de cette voiture, ou une provenant d'une voiture identique concurrente.

AVIS CONCERNANT LES SWAP:

Les combinaisons permises mentionnées au présent règlement, que ce soit au niveau des intakes ou des échappements le sont à condition que ces combinaisons n'engendrent pas des résultats dépassant la limite des HP indiqués dans les catalogues reconnus pour le moteur utilisé. Le moteur, l'intake et le système électrique de remplacement doivent provenir d'un moteur du même manufacturier ne dépassant pas 150 HP. Il est de la responsabilité du pilote de faire la démonstration au besoin de la légalité de son installation.

14.1 – CARBURATEUR / INTAKE

D'origine du moteur utilisé sans autre modification que le retrait de la palette de l'étrangleur et du "choke housing" AUCUN MACHINAGE, AUCUN "SPACER". Les seules "intake" permises sont celles d'origine de production du moteur ou de la voiture de 140 HP et moins utilisé. PAS de machinage, PAS de "match port", PAS de modification.

14.2 – MOTEUR À INJECTION OU CARBURATEUR

Dans les deux cas, les systèmes doivent être d'origine du moteur ou de la voiture utilisée (aucun de compétition ou haute performance). AUCUN AUTRE CROISEMENT de pièces entre ces deux systèmes ne se sera accepté.

14.3 – ENDRÉE D’AIR

Seuls les ram airs et les cold airs inductions d'origine sont autorisés. Les P-Flo sont acceptés et doivent être installé sous le capot sans aucune tôle pour contrer la chaleur et diriger l'air frais vers le P-Flo.

14.4 – TIMING CHAIN, DISTRIBUTEUR, ALLUMAGE, SYSTÈME ÉLECTRONIQUE, POMPE À HUILE

Tous les items ci-haut doivent être d'origine du moteur utilisé ou de la voiture.

Seul le système électronique (ordinateur) pour être modifier pour enlever le coupe-feu.

14.5 – CULASSES (têtes)

Les seules têtes permises sont celles qui sortaient d'origine du manufacturier avec le moteur utilisé, (exemple: moteur à injection avec têtes originales pour moteur à injection; moteur à carburateur avec têtes d'origine. Aucun croisement.) Quoique certaines culasses sont inscrites dans des catalogues comme étant installables sur un moteur, celles-ci seront refusées si elles ne sortaient pas d'origine de la ligne de montage sur le moteur utilisé.

CC MINIMUM permis dans la chambre à combustion: Jusqu'à 10% en bas des CC d'origine.

PLANAGE permis jusqu'à la limite des CC permis.

Tous genres de porting, débavurages et polissages strictement interdits, ainsi que tout autre traitement. Toute tête modifiée de quelque façon que ce soit est interdite.

14.6 – JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ (GASKETS)

D'origine du moteur ou similaire de même épaisseur.

14.7 – CULBUTEURS

D'origine ratio du moteur.

14.8 – SOUPAPES (VALVES)

D'origine du moteur (ou jobber de remplacement), "Retainers" en acier d'origine seulement, dans tous les cas. PAS de "guide plate", PAS de têtes haute performance.

14.9 – BLOC

D'origine du manufacturier de la voiture utilisée. Perçage du bloc permis jusqu'à .030", INTERDIT DE "DECKER"

14.10 – PISTONS, RODS, VILBREQUIN, ARBRE À CAMES

Doivent tous être d'origine du moteur utilisé SANS AUCUNE modification. La même règle s'applique à toutes les autres pièces composantes du moteur.

15 – POSITION DU MOTEUR ET SUPPORTS

Dans tous les cas, le moteur doit être à sa position originale. Supports libres,

16 – TRANSMISSION – TORQUE – EMBRAYAGE

Transmission automatique d'origine du manufacturier de la voiture non-modifiée et torque d'origine non-modifiés.

Transmission manuelle d'origine du manufacturier et embrayage (clutch) d'origine de la transmission et non modifiée.

Les transmissions doivent être complètes avec toutes les vitesses et la renverse. VOLANT (flywheel) d'origine du manufacturier **non modifié**. PAS de pièces de compétition. Il est permis d'interchanger les " gears " dans les transmissions à condition qu'elles soient remplacées par une " gear " d'origine du même manufacturier.

17 – DIFFÉRENTIEL, DRIVING SHAFT (ou s'applique)

D'origines de la voiture. PAS de driving shaft en aluminium.

18 – ANTIGEL

L'usage d'antigel est permis.

19 – RADIATEUR – ÉVENTAIL

Le radiateur doit être installé à son endroit original. Il est permis d'installer un radiateur autre que celui d'origine à condition que l'installation soit faite de façon sécuritaire, à la satisfaction des officiels.

Récipient de trop-plein (overflow) obligatoire. Celui-ci doit être installé sous le capot à la base du pare-brise. Usage libre de l'éventail (fan) d'origine ou électrique.

20 – POMPE À ESSENCE, LIGNE À ESSENCE, REFROIDISSEUR

Aucune autre que celle d'origine ou remplacement similaire accepté. PAS de pompe haute pression ou haut débit. Pompe à gaz électrique permis avec "kill switch". Ligne à gaz d'origine ou en matériau similaire installée sous le plancher ou dans l'habitacle.

21 – RÉSERVOIR À ESSENCE

D'origine ou "fuel cell" acceptés.

Le réservoir doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur à hauteur minimale égale au plancher pour les réservoirs installés à l'endroit original. (il est permis de découper le plancher pour les « fuel cell » installées en avant de l'essieu arrière.)

Les réservoirs installée derrière l'essieu arrière devront avoir une hauteur minimum 8" du sol. Arceau de sécurité fortement recommandé installé à un minimum de 7" du sol. Dans tous les cas, le réservoir doit être isolé de l'habitacle par un mur étanche tout en conservant le reste du plancher original dans le cas des réservoirs en avant de l'essieu arrière

22 – ESSENCE PERMISE

L'essence vendue à la pompe pour automobile de rue.

23 – SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT – MANIFOLDS

"Manifold" en acier d'origine du moteur ou de la voiture utilisée. **Headers autorisés, mais les voitures qui en sont munis devront peser 50 lbs de plus, donc 2 550lbs.** Les tuyaux d'échappements doivent être en acier et devront se conformer aux normes de bruit en vigueur aux différentes pistes. Toutes les voitures au dessus de 100 db aux endroits où la loi est appliquée) devront prendre les dispositions nécessaires pour abaisser leur niveau de son en bas de 100 db.

24 – FREINS

Installation d'origine et fonctionnelle aux 4 roues. Tout le système doit être d'origine. Les disques ventilés et perforés sont interdits. PAS de pédales de course, ni de kit " racing ". Il est permis d'avancer ou reculer les pédales d'origine.

25 – PAN À L'HUILE – COOLER À L'HUILE

Usage libre au choix

26 – POMPE À EAU, POULIE

Pièces d'origine du moteur utilisé seulement.

27 – BATTERIE

Doit être installée de façon sécuritaire à la satisfaction des inspecteurs. Boîtier hermétique pour les batteries installées dans l'habitacle (ex.: boîtier pour batterie de bateau)

28 – LETTRAGE ET APPARENCE

La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle : les numéros doivent contraster avec la couleur de la voiture. (ex.: pas de bleu marin sur du noir) PAS de texte obscène. PAS de pancartes "à vendre" sur les voitures pendant les compétitions.

29 – FILET PROTECTEUR, CEINTURE, CASQUE

Filet protecteur OBLIGATOIRE dans la porte du pilote.

Ceintures de sécurité de courses 5 points fonctionnelles et sécuritaires obligatoires avec 2 ans de date maximum. Le tout doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

Gants OBLIGATOIRES.

Casque de compétition approuvée OBLIGATOIRE.

Habit de courses anti-feu OBLIGATOIRE.

EXTINCTEUR chimique doit être fixé solidement avec attache **All-Star #ALL10512.**

29.1 – SYSTÈME DE RETENU DE COUP

Obligatoire en tout temps, plusieurs modèles disponible (Ex: Hans). Ils doivent par contre répondre à une des 2 normes suivantes : SFI 38.1 ou FIA 8858-2010.

30 – TRANSPONDEUR ET RACECEIVER

Un transpondeur amb est **obligatoire** et doit être installer a 36po du centre de la roue avant a l'intérieur de l'auto. Raceceiver est obligatoire en tout temps.

3 AVIS IMPORTANTS

1 – ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.

2 – TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER LE DIRECTEUR DE COURSE DE GRANBY QUI APRÈS AVOIR CONSULTÉ, AUTORISERA OU REFUSERA VOTRE DEMANDE

3 – AUCUN ARRANGEMENT VERBAL NON AMENDÉ PAR ÉCRIT NE SERA RESPECTÉ. SEUL LE RÈGLEMENT OU LES AMENDEMENTS À CELUI ÉCRIT ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE L'AUTODROME GRANBY OU AUX AUTRE ENDROITS HABITUELS AURONT PRIORITÉ EN TOUS TEMPS.